

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation
22 janvier 2026

Date d’Affichage
22 janvier 2026

Objet de la délibération

No 2026-100307
Finances

**Autorisation d’engager, mandater
et liquider les dépenses
d’investissement avant le vote du
budget 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance 28 janvier 2026

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal de la Ville de Montmirail s’est réuni entre nombre prescrit par la loi, en malrie, sous la présidence de Monsieur Etienne Dhuicq, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Hlmmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés : Philippe Chevriot pouvoir à Monique Morel, Jean-Paul Colmont pouvoir à Romain Girardin, Catherine Ruiz Collas pouvoir à Tristan Ruiz

Absentes excusées : Claudette Bouché, Karine Bocquet, Valérie Prieur, Coralie Adnot

Absent : Pascal Hourlier

Secrétaire de séance :Tristan Ruiz

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu’il appartient à l’assemblée d’autoriser l’ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, avant l’adoption du budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des votes exprimés (Abstention de Sabine Mary et Enzo Joberty) :

-autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite maximale du quart des dépenses inscrites au budget de l’exercice 2025, selon la répartition précisée ci-après :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant en €
16 emprunts et dettes assimilés	165	Caution	500
20 immobilisations incorporelles	2041512	Groupements de collectivités-bâtiments et installations	6 520
	20422	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé	2 500
	2051	Concessions et droits similaires	2 400
21 immobilisations corporelles	21316	Équipements du cimetière	10 500
	21318	Constructions-autres bâtiments publics	3 000
	21351	Installations générales-bâtiments publics	7 000
		Installation de voirie	
	2152	Autres réseaux	9 100
	21538	Autres matériels-défense incendie	1 751
	21568	Autres matériels techniques	3 000
	21578	Autres matériels corporels	5 000
	2188		5 000
		TOTAL	56 271

- précise que ces dépenses seront obligatoirement inscrites dans le budget 2026

Pour extrait conforme,

Le 28 janvier 2026

Etienne D'HUICO, Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20260128-2026-100307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026

Publication : 02/02/2026

le maire